

23 oct 2009 -12:12

Appartient à [Conseil des ministres du 23 octobre 2009](#)

Pharmacies

Prolongation de 5 ans du moratoire sur les officines pharmaceutiques ouvertes au public

Prolongation de 5 ans du moratoire sur les officines pharmaceutiques ouvertes au public

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui prolonge de 5 ans le moratoire relatif aux officines pharmaceutiques ouvertes au public.

Le projet fixe ainsi le nombre maximum de pharmacies à celui pour lesquelles une autorisation a été délivrée au 8 décembre 1999. A cette date, un moratoire de 10 ans avait été instauré. La diminution du nombre de pharmacies se déroulant de manière très progressive, le moratoire est prolongé par le Conseil des ministres jusqu'au 8 décembre 2014.

Après 5 ans, la structure du marché sera à nouveau évaluée à la lumière des critères de répartition pour les officines et en tenant compte des besoins d'une dispensation adéquate, efficace et régulière des médicaments.

Aujourd'hui, on compte une pharmacie pour 2.040 habitants (contre 1.900 avant le moratoire). Avec une telle concentration, la Belgique possède l'un des réseaux les plus denses d'Europe.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

(*) modifiant l'article 1bis de l'arrêté royal du 25 septembre 1974 concernant l'ouverture, le transfert et la fusion d'officines pharmaceutiques ouvertes au public.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>